



Compte-rendu synthétique **du conseil de l'école doctorale Matisse** **du 22 janvier 2010**

Les présents

François BODIN, Patrick BOUTHEMY (invité), Pierre COINTE, Vincent COLIN, Gaël COUSIN, Pierre COUEDELO, Etienne GALLET DE SANTERRE, Hervé GUEGUEN, Ludovic HOYET, Jean-Marc JEZEQUEL, Alain JIGOREL, Laurent LE COQ, Gwénolé LECORVE, Jean-Marie LION, Dominique MASSALOUX, Michel PIERRE, David ROS, Lotfi SENHADJI, Daniel THOUROUDE, Félix ULMER.

Les absents excusés

Olivier BONNAUD (invité), Jean-Marie BONNIN (représenté par David ROS), Christian BROSSEAU, Mhamed DRISSI (représenté par Alain JIGOREL), Marc GONTARD, Louis GRANBOULAN, Alain HILLION (représenté par Dominique MASSALOUX), Bernard JOUGA (représenté par Hervé GUEGUEN), Jean-Pierre LANDESMAN, Jean-Dominique MEUNIER, Tejeddine MOUELHI, Jérôme PAGES.

Changements à l'école doctorale

Depuis le conseil de juin 2009 l'école a connu quelques changements de personnes. Suite à la proposition faite lors de ce dernier conseil, Olivier Bonnaud qui dirige le collège doctoral de Rennes a été remplacé à la direction de l'école par Jean-Marie Lion fin octobre 2009, Jean-Marc Jézéquel restant directeur adjoint. Sophie Guinard assure le secrétariat par intérim jusqu'à la mi-février pendant le congé maternité d'Élodie Cottrel. Gaël Cousin (IRMAR) vient d'être élu au conseil de l'école dans le collège des doctorants, après le départ de Yohann Pitrey de IETR, docteur depuis l'été 2009. Enfin François Bodin qui vient de prendre la direction de l'IRISA occupe dans le conseil le siège de Patrick Bouthemy. Ce dernier qui dirige le centre de recherche INRIA Rennes-Bretagne-Atlantique sera invité permanent du conseil.

Sur les effectifs

On recense 541 inscrits en 2008, 529 en 2009 et 471 inscrits en 2010, les inscriptions n'étant pas encore finies pour cette année. Les nouveaux inscrits étaient 157 en 2007, 136 en 2008, 154 en 2009. On compte 124 thèses soutenues en 2008 et 116 en 2009.

Le contrat doctoral et les missions complémentaires

La rentrée 2009-2010 est celle de la mise en place du contrat doctoral défini par un décret d'avril 2009 et des missions complémentaires associées. Ce contrat garantit au doctorant contractant un contrat de 3 ans, un plancher de rémunération et un encadrement précis des éventuelles missions complémentaires (1/6 de l'activité totale). Les financements ARED, AMN, CNRS, INRIA, DGA et bien sûr les allocations ministérielles font l'objet de la signature d'un tel contrat mais ce n'est pas le cas des CIFRE.

Les missions complémentaires remplacent les monitorats. Parmi les doctorants de Matisse signataires d'un contrat doctoral, 30 ont bénéficié d'une mission complémentaire d'enseignement (64 heures de TD

et une rémunération voisine de celle des ex-monitorats). Ils sont 4 à l'ENS Cachan, 4 à l'INSA de Rennes et 22 à Rennes 1.

Le développement des missions complémentaires d'enseignement peut être freiné en raison de leur caractère non fractionnable et de leur coût plus élevé que celui des vacances (environ 5500 euros pour une à soixante-quatre heures de TD dans l'année).

Patrick Bouthemy signale que l'INRIA a conçu des contrats doctoraux qui pourraient comporter une mission complémentaire d'enseignement représentant 1/12 et non 1/6 de l'activité totale du doctorant. Ceci semble possible dès que la rémunération (base+missions complémentaires) dépasse le plancher réglementaire.

La mise en place des contrats doctoraux et des missions d'enseignement a été alourdie par la nécessité de l'élaboration de multiples conventions de reversement entre les établissements.

Charte des thèses

Il est signalé que l'UEB et Rennes 1 travaillent leurs chartes des thèses.

Situation financière

La principale voire l'exclusive source de financement de Matisse provient de la dotation formation doctorale de Rennes 1. C'est 195000 euros à répartir annuellement entre quatre écoles doctorales et le collège des écoles doctorales dont l'action privilégiée est l'organisation des formations complémentaires transverses. De ces presque deux cent mille euros environ 40000 reviennent à Matisse. Selon les chiffres communiqués par les services comptables et financiers de Rennes 1, l'école, qui bénéficiait de reliquats conséquents a dépensé presque 64000 euros en 2009. Ces dépenses se répartissent entre

- des dépenses de fournitures de bureau, de téléphone, d'imprimerie (3200 euros),
- l'organisation de formations complémentaires spécifiques : cours de français pour les doctorants étrangers, anglais scientifique, stages proposés par Hervé Raynaud (10900 euros),
- le soutien financier à des écoles d'été et autres formations extérieures à l'école (17800 euros),
- frais de déplacements (3400 euros),
- le financement de 50% du secrétariat de l'école doctorale (11100 euros),
- participation exceptionnelle aux Doctoriales 2009 (17600 euros).

Formations complémentaires

En 2009 les formations complémentaires proposées se répartissaient de la façon suivante :

- les formations du collège doctoral;
- le CIES;
- les cours de Masters;
- les formations organisées par Matisse
 - les formations Aspects émotionnels de la vie d'un doctorant (2 sessions de 3 jours en 2009 : 6500 euros),
 - Anglais scientifique (4 groupes de 20 en 2009 : 6000 euros),
 - intégration professionnelle (2 sessions en 2009).

Cette année les nouveaux doctorants chargés d'une mission complémentaire d'enseignement participent aux formations du CIES.

Après discussion le conseil approuve l'idée d'organiser 4 modules annuels de 12 heures de compléments scientifiques (1 en mathématiques, 1 en informatique, 1 en électronique, 1 en traitement du signal) et un module annuel de 12 heures d'épistémologie et d'histoire des sciences qui serait confié à Alain Herreman. Il serait demandé aux doctorants d'assister à au moins deux modules en dehors de leur discipline.

Le conseil approuve également le soutien financier apporté aux Journées Louis Antoine 2010 (1000 euros) et aux rencontres Jeunes chercheurs en programmation 2010 (1500 euros).

Au cours des discussions, le besoin de formations complémentaires sur la propriété intellectuelle est souligné.

Secrétariat de l'école doctorale

Actuellement Rennes 1 finance le secrétariat de l'école doctorale Matisse, à 50% directement et à 50% indirectement sur le budget propre de Matisse. Il est demandé à l'ensemble des établissements co-accrédités de bien vouloir contribuer à ce financement comme il a été stipulé dans la convention de co-accréditation : « A la date de signature de la présente convention, l'Université de Rennes 1 affecte un ½ emploi de secrétariat à l'ED MATISSE. Les autres établissements partenaires s'engagent à financer conjointement un autre ½ emploi de secrétariat à compter du 1er janvier 2008. »

Alain Gigorel souligne l'effort fait par son établissement dans la gestion de la formation doctorale.

Le conseil est amené à se prononcer sur la proposition de répartition suivante du financement à 50% du secrétariat de Matisse (prorata du nombre d'étudiants avec un plancher de 500 euros) :

UR2 : 500 euros (moins de 3% des effectifs)
Agrocampus : 500 euros (moins de 3% des effectifs)
ENS Cachan: 500 euros (moins de 4% des effectifs)
Supelec : 2000 euros (6% des effectifs)
Télécom Bretagne : 4000 euros (14% des effectifs)
INSA : 4500 euros (16% des effectifs)
UR1 : 3000 euros (11% des effectifs*)

*Ce calcul tient compte du fait que Rennes 1 qui représente 61% des effectifs contribue déjà directement à 50% du financement du secrétariat.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité moins 2 abstentions et 2 contre.

Questions diverses

La campagne 2010 des bourses ARED est abordée, la préparation de la venue de l'AERES en 2010 également. La dernière évaluation de l'école, les recommandations de l'AERES ainsi que l'arrêté de 2006 relatif à la formation doctorale indiquent des éléments sur lesquels les membres du conseil seront amenés à réfléchir :

- secrétariat,
- co-direction de thèse,
- règle écrite pour autorisation de soutenance,
- durée des thèses et taux d'encadrement plafond,
- analyse des débouchés,
- communication interne,
- personnel affecté à l'espace doctoral,
- internationalisation de l'école,
- participation au PRES, aux pôles de compétitivité et aux réseaux bretons.

L'évolution du paysage dans l'informatique rennaise est évoquée (IRISA et centre de recherche INRIA Rennes-Bretagne-Atlantique). Patrick Bouthémy indique que l'INRIA souhaite devenir membre associé de l'école doctorale. A cet effet il a déjà entamé des discussions avec Rennes 1 et avec la direction de l'école doctorale Matisse. Un projet de convention a été élaboré. Felix Ulmer exprime des réserves sur ce projet et indique qu'il aurait aimé être informé de son contenu.